



L'ECLAIRAGE DU MARDI

par

COMETH  CONSULTING

Enjeux et limites de l'innovation en santé

Mardi 5 Mai 2020

Depuis plusieurs années, notre système de santé se **modernise en profondeur** car il doit en permanence s'adapter au développement **des innovations numériques, technologiques et organisationnelles**.

L'innovation en santé dessine le pourtour de la médecine de demain, et place **le patient**, de plus en plus exigeant, **au cœur du système**. Dans ce contexte, les métiers des professionnels évoluent en intégrant **des pratiques innovantes dans leurs processus** et en s'adaptant à des **exigences réglementaires spécifiques**.

Quels sont les trois champs de l'innovation en santé ?

- **L'innovation technologique et numérique** : objets de santé connectés pour l'autonomie, le bien vivre et l'information des patients, la robotique, la télémédecine, la téléconsultation ;
- **L'innovation diagnostique et thérapeutique** : solutions thérapeutiques de e-santé, thérapies ciblées, biotechnologie, médecine de précision ;
- **L'innovation organisationnelle et comportementale** : patient connecté, dossier médical partagé (DMP), plateformes de suivi à distance du patient, éducation thérapeutique du patient, nouveau mode d'exercice et de prise en charge, parcours de soins coordonnés.

Autant de domaines qui sont aujourd'hui révolutionnés par **la e-santé** et qui permettent de moderniser les organisations et gouvernances actuelles. Cependant, plusieurs aspects de la e santé questionnent le droit et montrent des limites :

- **La nécessité d'une gestion rigoureuse des données collectées** : obligation de caractériser les données sensibles collectées par l'outil digital, constituant un risque pour la vie privée des personnes, leurs conditions de partage et leur stockage¹ ;

¹ La mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 a apporté une première réponse en posant un cadre juridique au traitement des données personnelles.



- **Le renforcement de la responsabilité des différents intervenants autour de l'outil e santé :** ceux qui renseignent les données dans l'outil (les professionnels de santé, le patient), ceux qui participent au fonctionnement de l'outil (prestataires de service, hébergeurs, fournisseurs de réseaux), ceux qui participent à la mise sur le marché de l'outil ;
- **La nécessité pour chaque professionnel de santé de disposer d'une messagerie sécurisée :** afin de rendre plus fluide et plus sûre la communication entre eux et de renforcer l'efficacité des prises en charges, les échanges entre professionnels de santé se font de plus en plus via un système de messagerie sécurisée MSSanté. Utiliser une messagerie sécurisée préserve les données du patient dans le respect du secret médical, cadre posé par la CNIL et le code de la santé publique.²

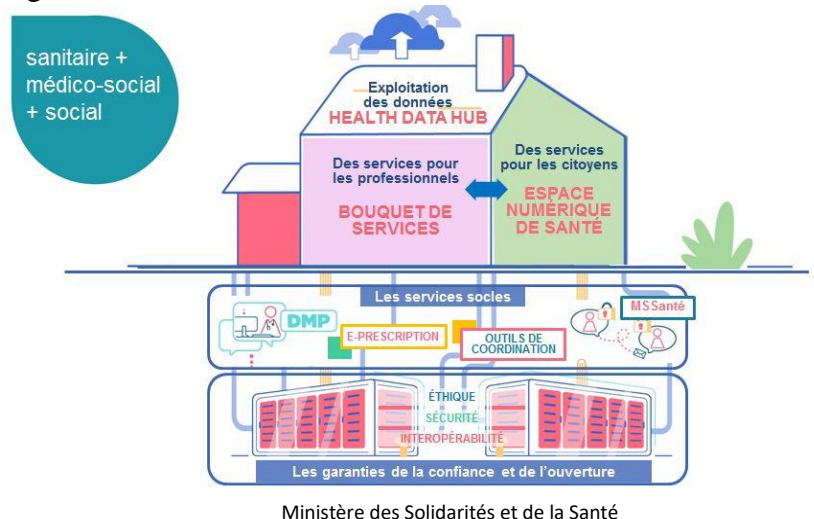
Quelles en sont les limites actuelles ?

- **L'absence de partage de données entre différents logiciels existants³ :** si un professionnel A choisit un logiciel X pour le suivi d'un patient par exemple, les données qui y sont saisies et stockées ne pourront pas être partagées, avec un professionnel B qui utilise un logiciel Y, sans passer par une interface spécifique ;
- **Le coût élevé des logiciels :** ils ne permettent pas aux établissements, déjà contraints par les réductions de budget, d'en estimer un retour sur investissement à moyen terme.

« Ma Santé de 2022 » : Les ambitions de la politique du numérique en santé

Les grandes lignes du projet de réforme « Ma Santé 2022 » ont été présentées le 18 septembre 2018 par Emmanuel Macron. Il existe différents points majeurs à retenir :

- Améliorer la qualité de prise en charge des patients ;
- Une meilleure coordination des acteurs pour mieux répondre aux besoins de soins en proximité
- Renforcer la gouvernance du numérique ;
- Intensifier la sécurité et l'interopérabilité des systèmes d'information ;
- Déployer au niveau national des plateformes numériques de santé ;
- Repenser les métiers de la Santé



La pandémie actuelle du Covid-19 a montré certaines lacunes de notre système de Santé, et il faudra tenir compte **des enseignements tirés de cette épreuve** pour adapter la réforme initiale.

Rendez-vous mardi prochain pour un nouvel éclairage

² Site Esanté.gouv.fr

³ Ce que l'on nomme « Interopérabilité des systèmes d'information », *Ma santé 2022 – Dossier d'information, Ministère des Solidarités et de la Santé, avril 2019*

